

Action Sociale

Réunion EPAF du 12 novembre 2024 : Des ajustements attendus pour 2025

Un groupe de travail « EPAF » s'est tenu le 12 novembre 2024 sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe MAUBOUSSIN, sous-directeur des politiques sociales et conditions de travail (SRH3) du Secrétariat Général (SG).

Ce GT avait deux objectifs principaux :

- dresser un bilan de l'année 2024 sur les vacances enfants (*impact des Jeux Olympiques, nouvelles modalités d'inscription pour les colonies*)
- définir les perspectives 2025.

En propos liminaires, **FO Finances** a rappelé son attachement à une politique et une tarification sociale en faveur des agents : vacances enfants (VE) et vacances loisirs (VL). Pour **FO Finances**, la réforme du réseau, voulue par le Secrétariat Général, doit être source de progrès à destination des agents. Les nouveaux référents thématiques « vacances » doivent prendre toute leur place en lien avec les délégations.

Bilan des colonies 2024

- **Impact des Jeux Olympiques**

Le déroulement des JO à Paris a obligé EPAF à adapter l'organisation des colonies cet été. Les schémas de transport et l'offre « été 2024 » ont dû être modifiés en conséquence.

Ainsi, 26 points de rassemblements (*gares et aéroports*) ont été mis en place sur tout le territoire, les habituels rassemblements en région parisienne étant interdits (*Villepinte...*) pour des raisons de sécurité.

- **Les chiffres**

En 2024, 7434 colons ont bénéficié d'un séjour, en léger recul uniquement sur la période estivale (-142 colons), ce qui s'explique en grande partie par les craintes liées aux spécificités de ces JO.

	2023	2024	Évolution
Automne	465	498	+ 7 %
Hiver	1356	1410	+ 4 %
Printemps	1129	1220	+ 8 %
Été	4626	4306	- 6,9 %
TOTAL	7575	7434	- 1,8 %

Seuls 4 séjours ont été annulés en raison d'un faible nombre d'inscrits (*2 fois moins que les années précédentes*). Dans ce cas, EPAF propose une autre solution aux familles concernées.

- **Satisfaction maintenue**

Avec un taux de 8,3/10 (*contre 8,2 en 2023*), la satisfaction des bénéficiaires est toujours élevée. Seul le système d'inscription est en retrait, en lien avec les

nouvelles modalités proposées aux usagers cette année.

Orientations 2025

	2023	2024	Évolution
Activités	87 %	88 %	+ 1 %
Encadrement	91 %	91 %	=
Alimentation / Hébergement / Matériel	82 %	84 %	+ 2 %
Transport	86 %	89 %	+ 3 %
Relations bénéficiaires	92 %	92 %	=
Système d'inscription	86 %	83 %	- 3 %

Les nouvelles modalités d'inscription

EPAF a modifié ses modalités d'inscription en août 2023 pour les colonies d'automne 2023.

Cette évolution se traduit par une réservation directement en ligne, avec une vision immédiate des disponibilités.

Auparavant, une famille devait formuler un certain nombre de choix de séjours durant une période d'inscription. À la clôture de cette période (*délai possible jusqu'à 5 semaines*), EPAF affectait les enfants dans les séjours proposés.

Ce nouveau système, plus réactif, permet aux familles de savoir sans attendre dans quelle colonie iront les enfants. Le contexte grandissant des familles recomposées (*plannings de congé entre parents séparés*) et monoparentales a favorisé cette prise de décision par EPAF.

Quel que soit le système (*ancien ou nouveau*), les critères de priorité restent les mêmes : enfants porteurs de handicap et fratries. EPAF propose un séjour à chaque enfant.

Interrogé sur ce premier retour d'expérience, EPAF répond que l'objectif qui était recherché (*élargir son panel d'usagers et toucher de nouveaux publics*) est atteint.

Pour autant, des engorgements ont été à déplorer à l'ouverture des inscriptions et cela doit être résolu pour l'avenir.

• Rassemblements

Globalement, l'organisation mise en place durant l'été 2024 a suscité des retours positifs : succès des points de rencontres (*entre famille et les équipes*) directement dans les gares/aéroports en Île-de-France sans passer par une plateforme de regroupement (*gain de temps*).

Pour l'été 2025, le schéma de transport EPAF va donc maintenir les points de rassemblements dans les gares et aéroports parisiens, en abandonnant les plateformes de regroupement.

Sur le reste du territoire, il est prévu 36 villes « départ » (*ultra-marin compris*). **FO Finances** a rappelé qu'il existait des « trous dans la raquette ».

De fait, ces dernières années, quand un poste de délégué se trouvait vacant, le point de départ correspondant a souvent été supprimé. Le nouveau réseau est désormais en place et il devrait logiquement permettre d'étendre le nombre de villes « départ » afin de ne pas écarter des familles.

Afin d'acheminer les enfants à une ville « départ », les familles peuvent bénéficier de la part d'EPAF d'une prime forfaitaire "transport" sous certaines conditions, variable selon le nombre total de kms parcourus.

• Réservation en ligne

Après une année d'expérience, des problématiques ont été soulevées : horaires d'inscriptions, engorgement à l'ouverture...

Des ajustements devraient s'opérer courant 2025 sur le cadencement des horaires, les périodes d'inscription (*par exemple, une période pour les colonies de juillet puis une pour août*), la possibilité d'obtenir le catalogue des séjours plus en amont...

Certains séjours plus prisés sont pris d'assaut dès les premières heures.

FO Finances a demandé si EPAF ne pouvait pas exploiter cette observation immédiate pour

augmenter les capacités d'accueil avec le prestataire, mais ce n'est hélas pas possible.

Vacances Loisirs

Les demandes sont soumises au Quotient Familial (QF) afin de déterminer le montant du séjour. La priorité est accordée aux familles avec a minima 1 enfant de moins de 18 ans ou en cas de handicap.

Les nouvelles modalités de réservations en ligne font apparaître que les % des premières tranches de bénéficiaires (*ayant les QF les plus modestes*) progressent légèrement. Ce nouveau système n'a pas engendré un recul de ces catégories de famille.

Séjours « groupes »

Ces séjours sont organisés par les délégations en dehors des périodes scolaires, dans les résidences EPAF : environ 50 à 60 par an. Le SG évoque des possibilités de synergie entre départements voisins afin de mettre en place des séjours communs et ne pas délaissier des départements à faible population. Ils bénéficient généralement aux retraités du ministère.

Résidences EPAF

Dans le cadre de la réforme de l'action sociale, le ministre a confirmé le 23 juin 2022 (*CT Ministériel*) la vente d'une partie des résidences EPAF et la réorientation d'une partie de son activité auprès d'autres prestataires touristiques.

- **5 Résidences conservées**

La moitié du produit de ces ventes doit être consacrée à l'action sociale ministérielle, notamment à la rénovation des résidences conservées.

FO Finances a demandé un suivi et la communication de ces chiffres au fur à mesure des travaux. Ces 50 % doivent bien être affectés à l'Action Sociale et cela doit pouvoir être vérifié en toute transparence.

La Baule sera fermée toute l'année 2025 suite à une modification des travaux (*l'espace spa s'est transformé en 2 chambres*) entraînant un décalage de 6 mois. Le site devrait rouvrir au printemps 2026.

Site	Travaux
La Baule (44)	2022 - prolongation début 2026
St Lary Soulan (65)	2025-2026
Agay (83)	2027-2029
Prémanon (39)	2029-2030
Gérardmer (88)	2026-2028

- **13 Résidences en vente**

Site	Vente
Cerbère (66)	12/09/2024 (1 ^{er} bât) Prévision 2025 (2 ^e bât)
Sainte-Marie-la-Mer (66)	Prévision fin 2024
Targassonne (66)	Prévision 2025
Saint Raphaël (83)	28/12/2023
Embrun (05)	Prévision fin 2024
Ballan-Miré (37)	Prévision 2025
Anglet (64)	Prévision 2025
Cap-Ferret (33)	Prévision 2025
Châtel (74)	11/07/2024
Méribel-Les-Allues (73)	19/12/2023
Bénodet (29)	17/11/2023
Bréhat (22)	28/11/2023
Piana (2A)	04/05/2023



chacun pour tous avec

Ce Groupe de Travail a permis de dresser un bilan de l'expérience particulière de l'année 2024, afin de capitaliser sur les retours d'expérience positifs et de définir les perspectives 2025.

Les nouvelles modalités d'inscription par la réservation en ligne marquent une évolution satisfaisant globalement les familles mais des améliorations sont à prévoir.

Le schéma de transport des colonies évolue également même s'il reste des « trous dans la raquette » à combler (*nombre insuffisant de villes « départs »*), occasion offerte au SG de démontrer que le nouveau réseau des délégations est porteur d'améliorations pour les usagers « au cœur du dispositif » rénové voulu par le SG.

Enfin, **FO Finances** sera vigilant sur l'affectation des 50 % des produits de la vente d'une partie des résidences EPAF. Ce budget doit rester au sein de l'Action Sociale. Le rôle de garant de notre fédération dans ces opérations historiques sera assuré.



Construire les victoires de demain !